

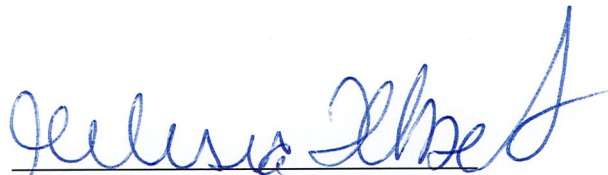
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 1er octobre dernier, le conseil municipal a adopté le règlement no 2025-05 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec. Ce règlement porte sur les domaines suivants :

- Chapitre 1 : Dispositions déclaratoires et interprétatives
- Chapitre 2 : Autorisation aux agents de la paix de la Sûreté du Québec quant aux constats d'infraction et aux poursuites
- Chapitre 3 : Animaux
- Chapitre 4 : Colportage
- Chapitre 5 : Nuisances
- Chapitre 6 : Sécurité, paix et ordre public
- Chapitre 7 : Stationnement
- Chapitre 8 : Dispositions finales

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 6 OCTOBRE 2025

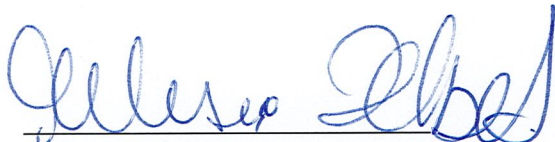


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 6 octobre 2025, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 octobre 2025.



Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière